



## **Déclassement d'une emprise de 1184m<sup>2</sup> située rue du Commandant Marchand**

## **Déclassement d'une emprise de 1642m<sup>2</sup> située rue des Pêcheurs**

### **NOTICE EXPLICATIVE**

#### **I - Objet du projet**

Bordeaux Métropole possède actuellement deux dépôts de bus pour son réseau de transport public :

- l'un situé à Bordeaux Lac qui a fait récemment l'objet de travaux d'amélioration. Il accueille la plus grande partie de la flotte soit près de 240 bus;
- l'autre, historique, situé à l'angle des boulevards Pompidou et Antoine Gautier à Bordeaux (des 2 côtés de ce boulevard) appelé « dépôt de Lescure ». Ce dépôt accueille en situation normale près de 160 bus.

*NB : Un troisième site localisé allée des Pins à Bordeaux abrite le service Mobibus (30 Mobibus) et un atelier de maintenance bus.*

Le dépôt de Lescure situé en limite de l'hyper-centre, à proximité immédiate des boulevards, est un site majeur pour le service des transports de la métropole Bordelaise.

En effet, il bénéficie d'une situation optimale pour l'organisation du service puisque localisé de manière centrale et à proximité de nombreuses lignes de bus.

Toutefois, le site et en particulier sa grande halle de remisage, construit à la fin du XIXème siècle pour accueillir le dépôt principal de la compagnie des

tramways et omnibus de Bordeaux, et qui a très peu évolué depuis, montre aujourd’hui un état de dégradation avancé. Consciente de cet état de fait, la Métropole envisage depuis plusieurs années de procéder à la restructuration et à la modernisation de l’ensemble du site.

En mars 2015, à l’occasion d’études préalables menées en vue de la restructuration du dépôt, un diagnostic approfondi de la structure de la halle de remisage a été établi. Celui-ci a conclu à une importante corrosion de la charpente de la halle ce qui a nécessité l’évacuation en urgence dudit bâtiment sur la période du 26 mars au 2 août 2015. La Métropole a alors dû réaliser des travaux de confortement provisoire afin de rétablir l’exploitation du site. Cependant, ces travaux ne sont pas pérennes et le phénomène de corrosion continue de progresser.

Le 29 avril 2016, le Conseil métropolitain a donc adopté une délibération de décision de faire pour la création d’un dépôt bus provisoire sur le site de Bastide Niel à Bordeaux permettant l’évacuation de la grande halle. Le 3 février 2017, ce dépôt, pouvant accueillir jusqu’à 74 bus, est rentré en activité.

Le déménagement des bus de la halle de Lescure sur le site de Bastide Niel (quai de Queyries) à Bordeaux permet :

- d’arrêter toute activité dans la halle de remisage et par conséquent, de mettre en sécurité les personnels et les biens pour les années à venir ;
- d’engager la restructuration globale du dépôt Lescure tout en maintenant une exploitation du service de transport de bus.

Suite à ce déménagement des bus et en vue de la restructuration, Bordeaux Métropole a dû adapter le fonctionnement du dépôt de Lescure pour assurer la continuité du service public. Le sens de circulation des voies internes au site a notamment dû être adapté et certaines fonctionnalités du dépôt initialement présentes dans la halle ont dû être repositionnées à l’extérieur. Ces nouvelles dispositions ne sont pas compatibles en termes de sécurité et de fonctionnement avec la circulation de véhicules hors personnel ou de public sur le site.

Par ailleurs, le dépôt bus de Lescure est un site industriel comportant des équipements (actuelle station service gasoil et futurs compresseurs gaz)

déclarés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

En outre, l'exploitant du service de transports publics Kéolis Bordeaux Métropole (KBM) sera probablement prochainement déclaré Opérateur d'Importance Vitale (OIV) au regard de ses activités de transport et de son obligation de continuité de service public.

Pour toutes ces raisons, il apparaît donc comme indispensable que ce site soit clos pour protéger les installations et les personnels concernés et que les accès soient strictement contrôlés.

Or, la rue Cité des pêcheurs et la rue du Commandant Marchand sont comprises dans le périmètre du dépôt de bus. Il est donc nécessaire de procéder au déclassement de la rue Cité des pêcheurs et de la partie concernée de la rue du commandant Marchand afin de protéger le site de Lescure. Le projet induit donc des modifications concernant les limites du domaine public.

L'emprise à déclasser, objet de la présente enquête publique, est constituée de la totalité de la rue des pêcheurs (1642 m<sup>2</sup>) et d'une partie de la rue du Commandant Marchand (1184m<sup>2</sup>).

Cette emprise doit donc, du fait de la nécessaire mise en sécurité de ce site industriel, faire l'objet d'un déclassement, afin de retomber dans le patrimoine privé de notre établissement public. La superficie totale à déclasser est de 2826 m<sup>2</sup>.

## **II – Procédure**

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole prendra l'arrêté de déclassement du domaine public de l'emprise concernée de 2826 m<sup>2</sup>.